



MAIRIE DE SALEON
D.330, LE SERRE
05300 SALEON
☎ / 📠 : 04.92.66.29.92

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le huit avril à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal LOMBARD, Maire de SALEON

Étaient présents : Messieurs David HALTER, René ARNAUD, Yves JOUVE, Yohann TORD, Pascal LOMBARD, Cyril MONTANT et Madame Sandrine PEYRON

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de voix délibératives : 7

Les convocations et l'affichage ont été réalisés le 02 avril 2015

Monsieur Pascal LOMBARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte-rendu du 02 mars 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

OBJET : Demandes de subventions, adhésions et participations 2015

Le Maire présente aux conseillers les différentes demandes de subventions reçues à ce jour :

- ADMR de Laragne, montant libre
- Vivre dans son Pays de Laragne, montant libre
- Ecole de Trescléoux pour le projet « P'tit tour à vélo », 20 €
- Fonds de Solidarité Logement 05
- Fondation du patrimoine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

Accepte de verser une subvention de fonctionnement de 200 € pour 2015 à l'ADMR de Laragne

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Accepte de verser une subvention de fonctionnement de 200 € pour 2015 à Vivre dans son Pays de Laragne

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Accepte de verser une subvention de 20 € pour le projet « P'tit tour à vélo 2015 » à l'école de Trescléoux

Par 6 voix contre, 1 voix pour, 0 abstention,

Refuse d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement 05 et à la Fondation du patrimoine.

OBJET : Vote des comptes administratifs 2014 et des comptes de gestion 2014 commune, eau et assainissement et CCAS

Le Maire quitte la salle du conseil et la 2ème adjoint au maire, Mme Sandrine PEYRON présente au

conseil municipal les comptes administratifs et les comptes de gestion qui peuvent se résumer comme ci-dessous :

Budget communal Résultat de fonctionnement : 176 737.31 €
 Résultat d'investissement : 106 337.73 €
Avec 54 662.34 € de report 2014 en fonctionnement et 235 023.83 € en investissement.

Budget eau Résultat de fonctionnement : 3 572.62 €
 Résultat d'investissement : 22 989.27 €
Avec - 900.38 € de report 2014 en fonctionnement et 3 927.45 € en investissement.

Budget CCAS Résultat de fonctionnement : 91.15 €
Avec - 1 409.50 € de report 2014 en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les comptes administratifs et comptes de gestions telles que présentées.

A noter que le maire ne prend pas part à ce vote.

Monsieur le maire réintègre la salle.

OBJET : Vote des budgets primitifs Eau et assainissement, commune et CCAS 2015

M. le Maire présente aux conseillers les prévisions budgétaires (commune, CCAS, eau et assainissement).
Ceux-ci peuvent se résumer comme suit :

2015	Recettes	Dépenses
Eau – Fonctionnement	44 445.97 €	44 445.97 €
Eau – Investissement	22 977.62 €	22 977.62 €
Commune – Fonctionnement	323 938.31 €	323 938.31 €
Commune – Investissement	331 763.03 €	331 763.03 €
CCAS - Fonctionnement	2 591.15 €	2 591.15 €

Après avoir entendu en séance les propositions de M. Pascal LOMBARD et après avoir demandé quelques éclaircissements,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Approuve les budgets primitifs comme présentés ci-dessus

OBJET : Vote du taux des 4 taxes

Le Maire expose les taux 2014 et propose de ne pas les modifier, à savoir :

- 8,78 % pour la taxe d'habitation
- 14,90 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 50,52 % pour la taxe foncière sur les terrains non bâtis
- 21,35 % pour la CFE

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas faire évoluer les taxes communales en 2015.

Fin de séance à 21h30.

Prochain conseil prévu le 04/05/2015 à 19h00.